



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

# SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

Photo Albrecht Fietz • Pixabay



## ÎLES ET EUROPE P5

## ASSEMBLÉE P7

Photo Anna Livia Giovannetti



Photos ICN • EP

1,75€



LINGUA  
LA CORSE FRANÇAISE:  
PRÉNOMS «FRANÇAIS»  
NOMS DE FAMILLE «TOSCANS»  
P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
BRÈVES P6 DETTI È FATTI P8  
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P17  
VIE PRATIQUE P 20  
CARNETS DE BORD P22  
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

## DIMANCHE « LITTÉRATURE FRANÇAISE »

COMME TOUJOURS, LE PLUS  
DUR EST DE CHOISIR...



## À LA UNE

EUROPE

## LES ÎLES EN ATTENTE

## D'UNE STRATÉGIE CLAIRE

P5



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

ASSEMBLÉE **OUVRIR UN NOUVEAU CYCLE**

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

VIE PRATIQUE **POUR VIVRE HEUREUX, VIVONS LOCAL!**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P6

P7

P8

P17

P18

P20

P22

P9

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli**

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

**Elisabeth Milleliri**

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## « Patatras ! »

Una manifestazioni nova in mimoria d'Yvan Colonna hè stata urganizata du-menica scorsa in Aiacciu, cù una volta di più millai di parsoni in carrughju. S'è tuttu s'hè passatu in u calma da i Salini fin'è a piazza di u Diamanti, azzuffi novi sò accaduti dopu trà manifestanti incapuccinati è forzi di l'ordini assai di più numarosi è ditarminati di pettu à i mubilizzazioni scorsi. Ci sò stati torna parecchi decini di feriti, frà i quali una donna d'una cinquantina d'anni tocca d'una manera abbastanza gravi à una ghjamba par via d'una granata lampata da i raprisintanti di l'autorità publica. Da mintuvà dinò calchi disgrastu ind'a Cità impiriali, eppo st'inghjuli scritti à l'inchjostru neru da un diciarbillatu nant'à i muri di u museu Fesch contr'à u merri Laurent Marcangeli qualificatu, à mezu à tant'altri parolli fiuriti, di «collabo». Soca par via ch'ellu avia pruibitu a circulationsi è u staziunamentu in parecchi lochi di pettu à a manifestazioni, o ancu in rifarenza à un discorsu soiu ch'ùn avia eppuru nulla di strasurdinariu durante l'ultima riunione di l'Assemblea di Corsica nant'à l'ambienti attuali. Pà certi, sta ghjurnata hè stata quilla di troppu. U prima à risenta què, hè statu u Presidenti di a Repubblica, candidatu pà essa elettu una siconda volta. Nant'à France Inter, Emmanuel Macron hà parlatu di violenzi «ch'ùn si poni accittà». Un'ira cuntrullata ch'ùn hà avutu quantunqua cunsiquenzi. U ministru di l'Internu, Gérald Darmanin, u novu «Monsieur Corse» di stu governu à quali ferma solu calchi ghjornu di mandatura, hà dicesu di rinvià à più tardi u famosu scontru di l'8 d'aprili in Parighji ch'ùn pudia annunzià com'è storicu pà discorra, cù l'eletti è i forzi vivi corsi, di un pussibili statutu d'autunumia pà a Corsica. Pà u Statu, ùn ci pudarani essa discussioni tantu ch'ùn sarà micca cumpletamenti di riturnu è ch'elli si vidarani eletti à u principiu di i curteghji è daretu à u striscionu «Statu francesi assassinu». Piccatu, mi! Senza divintà cumpluttistu, pari fatta apposta! Francamenti, di tutti i maneri, qual'hè ch'ùn pudia spirà qualcosa di cuncretu o un principiu minimu di suluzioni solu dui ghjorni nanzi à u prima ghjiru di l'alizzazioni prisidinziali? È s'è tuttu era dighjà scrittu à l'avanzu? Podassi ch'ùn saparemi in furia. ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

# SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

**Y'a pas le feu au lac?** Pas si sûr. Alors qu'on échangeait des propos enflammés (et pas toujours urbains) au sujet du dernier massacre de civils en Ukraine, de l'élection présidentielle, de la situation en Corse, ou que d'aucuns trouvaient juste et bon de crier haro sur des mères de famille ayant eu le malheur de servir à leurs enfants de la pizza surgelée contaminée à l'E. coli, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) s'est efforcé d'alerter sur le fait que nous risquons sous peu de découvrir une nouvelle et cuisante acception de l'expression «avoir chaud aux miches». Le 4 avril, il a rendu public le troisième et tout dernier volet de son sixième rapport d'évaluation: pour limiter le réchauffement climatique à + 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle, le pic des émissions de CO2 doit être atteint au plus tard en 2025. Après quoi, il sera trop tard. La nouvelle, qui a déclenché çà et là quelques escarmouches entre pro et anti nucléaire, a été accueillie assez fraîchement par beaucoup, en mode «après nous, la canicule!». Le scepticisme, goguenard ou hargneux, est devenu une tendance lourde, pour ne pas dire pesante. Tout comme la propension à considérer que les nouvelles alarmantes n'ont pas d'autre but que de réduire en esclavage l'immense majorité de l'humanité, en limitant ses libertés et son droit à profiter de l'existence et consommer encore et toujours plus. Il en irait donc des préconisations du Giec comme des recommandations sur le port du masque: rien que des menteries destinées à nous asservir! Ajoutons à cela le fatalisme voire le défaitisme de ceux qui ne doutent pas du sérieux ni de la sincérité du rapport, mais de la capacité et de la volonté de leurs contemporains, chefs d'Etat en tête, à bouger le petit doigt. Mais saurait-on les en blâmer, au vu des propos sévères du secrétaire général de l'ONU? Et puis il y a ceux qui ont choisi le parti de voir le côté positif des choses: face à l'inéluctable, il n'est plus besoin de se soucier de savoir si on atteindra l'âge de la retraite en bonne santé... ■ EM

**Agence France-Presse** @afpfr · 4 avr.  
L'humanité dispose de moins de trois années pour inverser la courbe des émissions de gaz à effet de serre, principales responsables du changement climatique, si elle veut conserver un monde vivable alertent les experts climat de l'ONU dans un nouveau rapport #AFP

**Albin Wagener** @albinwagener · 5 avr.  
Thread urgent suite au dernier rapport du #GIEC : il nous reste trois ans. Trois. Petites Années. Ça veut dire que si la prochaine personne élue présidente ne s'occupe pas sérieusement du climat sous son mandat, on court à la catastrophe. C'est du concret. Du réel. 1/6

**Agence France-Presse** @afpfr · 4 avr.  
"Certains gouvernements et responsables d'entreprises disent une chose et en font une autre. Pour le dire simplement, ils mentent", a déclaré le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, en qualifiant "d'accablant" le nouveau rapport du #GIEC #AFP

**Louis Croix Vé Baton** @AKaminarimon · 5 avr.  
En réponse à @afpfr  
Mdr c'est du pipeau et ça sert juste à implémenter plus de restriction de liberté, et à détruire l'économie.

**« IO•J »** @IO05560744 · 4 avr.  
En réponse à @afpfr  
Je pense que tous les politiques et gros lobbys s'en contre foutent ils visent Mars ou un miracle en bulle entre riche

**Jeff Hersson Ayrplayne** @benlafoumoque · 5 avr.  
En réponse à @afpfr  
Ça fait 30 ans qu'on entend ces conneries. Je sais bien que c'est la raison d'exister du GIEC, mais après deux ans de délire covid, vous commencez à laisser avec votre apocalypse qui ne vient jamais.

**Larsen Lupin** @Nanoraptor\_ · 4 avr.  
En réponse à @afpfr  
Ah ben c'est cramé pour MA RETRAITE À 65 ANS 🌟  
J'avais tellement hâte.

## HUMEUR

# Je veux juste que ça ne recommence pas

**A**u Forum de RCFM, une dame affirmait que jamais elle n'avait vu une telle violence en Corse. Que ce qui se passe ces jours derniers est terrible et inédit. Je me souviens pourtant de moments tragiquement pires, de manifestations, de plasticages, d'assassinats. Je me souviens de la guerre fratricide entre nationalistes, d'homicides liés au grand banditisme ou les deux se mélangeant, de certains qui n'avaient rien à voir. Il y a à peine plus de 15 ans, le décompte restait cruel: 10 morts en 2007, 25 en 2008, 29 en 2009, 17 en 2010 et 22 en 2011... Pourquoi cette violence? Sommes-nous pires qu'ailleurs? Dans un chapitre intitulé «*La république sans l'état de droit*» du *Crépuscule des corses*, prix du Livre corse 1997, Nicolas Giudici tentait une analyse, rappelant combien «*l'histoire de l'île est traversée par une hypertrophie de la violence*». Il remarquait qu'à partir des années 1965, avec la fin de l'Empire colonial, grand pourvoyeur d'emplois, l'île n'avait plus su «*ni caser ses ressortissants à l'extérieur ni accueillir les nouveaux venus qui pourraient dynamiser l'économie en créant un marché*» et avait renoué avec ses vieux démons, se plaçant «*dans une situation de stress identique à celle des crises de forte démographie qui ont marqué au XIX<sup>e</sup> siècle, l'âge d'or du banditisme*» Il faut dire que si au XVIII<sup>e</sup> siècle l'île a compté entre 120 000 et 150 000 habitants, le siècle suivant flirtera avec les 300 000. Pourtant, dans les années qui ont suivi la décolonisation, l'arrivée des rapatriés d'Algérie et les débuts de la «*lutte armée*», la tension ne découlait pas d'une pression démographique: on était 250 000! C'est dans «*une compression drastique de l'emploi*» qu'il la situait

Nous voilà en 2022, nous sommes 350 000. Avec un taux de chômage de 8 %, au 4<sup>e</sup> rang des régions françaises les plus touchées. Dans la catégorie des moins de 25 ans, 21,4 % sont en recherche d'emploi et 20 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La pression immobilière est telle -en raison notamment de la part des résidences secondaires- que beaucoup ont du mal à se loger. La dérive mafieuse est encore là. Quant à savoir «*quelle économie pour la Corse?*», la question reste entière. Comment Nicolas Giudici analyserait-il la situation? On ne le saura jamais. Lui aussi a été assassiné. En 2001. Peut-être s'interrogerait-il sur les effets concrets d'un nouveau statut, particulièrement s'il ne s'accompagne pas des moyens de le mettre en œuvre. Quant à moi, je veux juste que ça ne recommence pas! ■ Claire GIUDICI

CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

# LES ÎLES EN ATTENTE D'UNE STRATÉGIE CLAIRE.



Photo: Albrecht Fieitz - Pixabay

**Le 5 avril, les responsables locaux et régionaux des îles européennes ont dénoncé l'absence d'une stratégie à long terme visant à réduire les disparités régionales pour les îles de l'UE et souligné la nécessité d'une attention plus particulière dans les débats de la conférence sur l'avenir de l'Europe.**

**S**elon les données Eurostat de 2020, les régions insulaires abritent plus de 20,5 millions d'habitants, soit 4,6 % de la population de l'Union européenne (UE). L'article 174 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ou Traité de Rome les définit comme nécessitant une attention particulière au regard de l'objectif visant à réduire les disparités de niveau de développement entre les différentes régions au sein des États membres et entre ceux-ci, et l'article 349 crée une base juridique claire pour les mesures spéciales en faveur des régions ultrapériphériques. Pour autant, à ce jour, il n'existe pas de stratégie commune de l'UE pour toutes les îles. Une étape nécessaire que les îles attendent de la Conférence sur l'avenir de l'Europe (Cofe) serait donc une initiative dédiée à leur revitalisation, et dont le champ d'application concernerait tout autant les îles de la Méditerranée, de la Baltique et la mer du Nord que celles des océans Atlantique, Indien et Pacifique, leurs défis spécifiques comme leurs atouts et leur potentiel nécessitant une attention accrue afin de les adapter aux spécificités de chaque bassin maritime de l'UE. La nécessité d'inclure les contributions, les besoins et les préoccupations des îles européennes dans le débat sur l'avenir de l'Europe a été soulignée par les décideurs locaux et régionaux lors d'une rencontre organisée le 5 avril par le Comité européen des régions (CdR) et la Commission des îles de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM). Dans le cadre de cette réunion sur le thème «*Cohésion, notre valeur fondamentale - une contribution des îles européennes à la conférence sur l'avenir de l'Europe*», les représentants des îles de toute l'Europe ont expliqué leur vision et souligné que l'UE devrait disposer d'une stratégie claire et cohérente pour ses îles, en leur accordant l'attention particulière prévue par les traités. En préambule, Nathalie Sarrabezolles, conseillère départementale du Finistère et présidente de la Commission de la politique de cohésion territoriale et du budget de l'UE (Coter) du CdR, déclarait : «*Défendre le principe de cohésion en tant que valeur - c'est-*

*à-dire défendre son inclusion dans toutes les politiques européennes - implique également de veiller à ce que l'Union européenne soit présente dans la solidarité dans toutes les régions, afin de les aider à réaliser leur potentiel, ce qui constitue une occasion extraordinaire pour l'UE dans son ensemble*». De son côté, Kieran Mc Carthy, conseiller municipal de Cork (Irlande) et membre de la délégation de représentants des villes et des régions à la Conférence sur l'avenir de l'Europe, soulignait que les îles ont des besoins particuliers, sont confrontées à des défis spécifiques avec des désavantages structurels et des contraintes et que l'UE «*doit écouter tous les citoyens, quels qu'ils soient, où qu'ils vivent*». Aussi, estimait-il, «*Pour que les citoyens puissent tirer pleinement parti de l'intégration européenne, l'UE doit s'engager davantage avec eux*». Au nom de la présidence de la Commission des îles de la CRPM, la ministre régionale des finances et des relations extérieures des îles Baléares, Rosario Sánchez Grau revenait quant à elle sur «*un précédent inspirant*», à savoir la publication l'an passé d'un document, *La vision à long terme pour les zones rurales de l'UE*, ajoutant que «*L'idée de créer un cadre de référence qui pourrait orienter la future politique à long terme dans des domaines spécifiques devrait être au cœur d'une stratégie de l'UE pour les îles*». Marie-Antoinette Maupertuis, présidente de l'Assemblée de Corse, déplorait que les îles soient le «*parent pauvre*» de la politique de cohésion de l'UE. «*Dans le 8<sup>e</sup> rapport sur la politique de cohésion, aucune mention particulière n'est faite concernant les îles et c'est regrettable. À la lumière de ces considérations, j'ai décidé de proposer à la Commission Coter du Comité européen des régions de faire un avis d'initiative sur l'article 174 TFUE. Je crois qu'il faut entamer des actions qui puissent attirer l'attention de la Commission européenne sur les problématiques insulaires et sur leurs spécificités et surtout préparer le terrain pour les années à venir et, notamment, pour la présidence suédoise et la présidence espagnole en 2023 qui pourraient être des États particulièrement sensibles à notre cause*». ■ AN



### TRI ET RECYCLAGE DU TEXTILE

## La Corse a pris le bon pli

**Selon une enquête** réalisée en octobre 2021, 71 % de la population de la Corse dit avoir acquis le réflexe de trier vêtements, chaussures et pièces de linge de maison usagés, passés de mode ou inutilisés. Et manifestement, il ne s'agit pas là de propos peu suivis d'effets puisque, en 2021, le Syndicat de valorisation des déchets de Corse (Syvadec) a collecté et envoyé vers les filières de recyclage près de 1200 tonnes de textiles contre 850 tonnes en 2020, soit une augmentation de 33 %. Cela représente 3 kg par habitant. Un bon résultat facilité par la densification d'un réseau de 230 bornes à textiles, installées un peu partout sur le territoire insulaire (50 supplémentaires ont été installées en 2021). Un service auquel les usagers enquêtés ont attribué une note de 8,4/10. Repris par Gebetex (entreprise située à Vernon, dans l'Eure) en vue de les réutiliser ou les transformer en de nouvelles matières premières, 100 % des textiles collectés par le Syvadec sont valorisés : 60 % sont réemployés en l'état ; 20 % sont recyclés pour créer de nouvelles fibres et donc de nouveaux vêtements ; 10 % sont réutilisés pour un autre usage (ex : chiffon d'essuyage) et 10 % sont valorisés en combustibles solides de récupération (CSR) pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité. Il reste cela dit encore quelques efforts supplémentaires à accomplir pour atteindre l'objectif national de 5,6 kg triés par habitant et par an à l'horizon 2033. Pour intensifier la collecte, outre une campagne de sensibilisation lancée du 4 au 24 avril, plus de 80 bornes supplémentaires seront mises en place en 2022. ■ AN

### CONCOURS INNOV'JEUNES

## Association familiale du FiumAltu : les jeunes primés

**Depuis 2019**, chaque année, un appel à projet national est lancé par toutes les Caisses d'allocations familiales de France pour le concours Innov'Jeunes, organisé par la branche Famille de la Sécurité Sociale, qui distingue les projets les plus innovants réalisés par des adolescents de 12 à 17 ans, autour de 4 thèmes : citoyenneté et vie locale ; développement durable, culture, loisirs et sports ; vacances et mobilité. Le 6 avril 2022, Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales et du jury d'Innov Jeunes, a récompensé les 8 lauréats de l'édition 2021 de ce prix destiné à encourager les projets des jeunes. Une quarantaine de projets étaient en compétition. Parmi les projets lauréats, celui mené à bien par le groupe de jeunes membres de l'association familiale du FiumAltu, à Folelli-Penta-di-Casinca, avec la réalisation (de l'écriture du scénario au tournage, en passant par l'interprétation) d'un clip intitulé *Quellu di troppu* et destiné à sensibiliser et prévenir sur la question des conduites à risque et notamment liées à l'alcool. Réalisé avec le concours de la Caf de Haute-Corse, la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations, la commune de Penta-di-Casinca et la Mutualité sociale agricole de Corse, le clip est à visionner sur YouTube ([www.youtube.com/watch?v=CJW5EdwngcE](https://www.youtube.com/watch?v=CJW5EdwngcE)). ■ AN



### Les chiffres de la semaine

## 6 %

pour Ajaccio, 5,2 % pour Furiani, 4,8 % pour Lucciana : c'est le ratio de panneaux solaires par rapport à la surface totale des bâtiments situés sur le territoire de ces communes, selon namR, société française spécialisée dans la production de données contextuelles géolocalisées au service de la transition écologique. Furiani serait en outre la commune corse dont le pourcentage de bâtiments ayant au moins 1 panneau solaire est le plus élevé (5,04 %).

### Les chiffres de la semaine

## 89 %

des Français jugent le risque d'une cyberattaque élevé, et un tiers estime même que ce risque est « très élevé », selon les résultats d'une enquête Ifop pour la plateforme Galeon ([www.galeon.care/protection-donnees/](https://www.galeon.care/protection-donnees/)). Cette crainte affecte davantage les plus de 65 ans (96 % dont 36 % jugent le risque très élevé) que les 18-24 ans (79 % dont 16 % jugent le risque très élevé). 50 % des sondés se disent inquiets d'une cyberattaque le jour de l'élection présidentielle.

### Les chiffres de la semaine

## 63,1 %

des fruits, légumes et céréales non bio contiennent des résidus de pesticides, selon le rapport 2022 de Générations Futures, association de défense de l'environnement agréée par le ministère de l'Ecologie. Le document porte sur des données de 2020. En 2019, une enquête Eurobaromètre réalisée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments, montrait que la présence de résidus de pesticides présents dans les aliments préoccupait 6 Français sur 10.

# OUVRIR UN NOUVEAU CYCLE



Photo Anna Livia Giovannetti

**La session de mars 2022 a donné lieu à un long débat sur la situation de crise que vit la Corse depuis le 2 mars. Débat qui, sur les bancs des groupes nationalistes comme de la droite, a permis de s'accorder sur l'importance de faire des négociations annoncées avec le gouvernement (mais depuis reportées sine die), un processus historique pour le futur de l'île.**

**Presque une semaine** après l'enterrement d'Yvan Colonna, la session du 31 mars 2022 a été largement consacrée à un débat visant à poser des mots sur la crise qui secoue la Corse. Depuis le 2 mars dernier, jour où le militant indépendantiste a été mortellement agressé par un co-détenu radicalisé à la prison d'Arles, des manifestations ont éclaté sur l'île, expression d'une colère longtemps endormie. Pour tenter de désamorcer cette crise, à la mi-mars, le ministre nouvellement dévolu à la Corse, Gérald Darmanin, avait annoncé ouvrir des discussions avec les élus insulaires et être même prêt à parler d'autonomie. «*Nous avons conscience que le moment a vocation à devenir historique, et qu'il ne le sera que si nous sommes les uns et les autres à la hauteur des enjeux et des responsabilités qui sont les nôtres*», exposait Gilles Simeoni pour qui cette séquence de négociations «*sera certainement l'une des plus marquantes de la Corse contemporaine*». Soulignant que l'assassinat d'Yvan Colonna a été «*l'étincelle qui a mis le feu*» dans une prairie déjà prête à s'embraser, il soufflait : «*La Corse s'est embrasée parce que depuis toutes ces années Paris, les gouvernements successifs, l'État de façon générale, ont refusé avec obstination, avec mépris, avec cynisme, de prendre en compte le fait majoritaire et de tenir compte du suffrage universel. Non pas pour accepter tout ce que les Corses demandent, mais au moins pour dire que oui, en démocratie on doit respecter le peuple, sa voix et les élus qu'il désigne. Notre main tendue n'a rencontré que le vide et le mépris. Si Paris avait respecté les urnes, les Corses et notamment les jeunes n'auraient pas eu besoin d'aller dans la rue*». Dans l'optique du cycle de réunions qui devait s'ouvrir avec Paris – la première, initialement prévue début avril, a été repoussée suite aux heurts violents survenus lors de la manifestation du 3 avril – il lançait : «*Nous avons devant nous la possibilité d'un processus à vocation historique. Ce processus doit nous permettre de clore un cycle de 50 ans marqué par des drames, par des morts, par des logiques d'affrontements*». Toutefois, suite aux discussions qui se sont tenues

à Ajaccio le 16 mars et aux lignes rouges déjà tracées par le gouvernement, hors de question pour lui d'exclure du périmètre des négociations la reconnaissance du peuple corse, le statut de résident ou la coofficialité : «*Ne manquons pas ce rendez-vous et si nous faisons ce que nous avons à faire nous clôturerons définitivement ce cycle de 50 années et nous écrirons ensemble une page heureuse de ce pays et de ce peuple*». Josepha Giacometti, représentante de Corsica Libera, se montrait plus mitigée : «*Ce qui s'ouvre, je ne le qualifie à aucun moment d'historique*». Regrettant qu'il ait fallu qu'une sentence de «*prison à vie se transforme en condamnation à mort*» pour en arriver là, elle notait que «*Le ministre Darmanin, qui disait qu'il ne pouvait pas céder aux bombes agricoles, a fait la triste démonstration que c'est le bruit de celles-ci qui l'a fait venir. En situation coloniale, nous savons que le suffrage universel ne suffit pas*». Pour Paul-Félix Benedetti, leader de Core in Fronte, «*L'histoire de Colonna est l'histoire d'une fracture, de deux mondes. Il faut que l'on solde de manière définitive tout ce qui nous oppose à la France en se servant de ce qui nous rapproche. C'est l'heure de la mesure politique, avant que ne se réveillent des volontés de rupture*». Laurent Marcangeli, président d'Un Soffiu Novu, unique groupe non nationaliste de l'Assemblée, rappelait que «*Depuis 1998, beaucoup de choses font du mal aux Corses et à la Corse et aujourd'hui un processus politique semble ouvert. Nous voulons participer pleinement, activement, positivement à ce processus. Nous ne voulons pas prendre la place qui n'est pas la nôtre, mais nous prendrons toute la place qui est la nôtre. Nous le ferons respectueusement vis-à-vis de vous et de l'État, mais nous le ferons également avec beaucoup de vigilance vis-à-vis de vous et vis-à-vis de l'État*». Affirmant que «*Le mot autonomie ne nous fait aucunement peur*», il avertissait toutefois «*Mais si nous souhaitons que la Corse se prononce de façon claire et distincte pour une évolution future, il faudra convoquer le peuple corse par référendum. Il ne faut pas en avoir peur*». ■ MP

ASSEMBLÉE

## La CdC se mobilise pour l'Ukraine



**Depuis le déclenchement** de la campagne militaire en Ukraine par le président russe le 24 février dernier, le monde entier a les yeux rivés sur ce pays à quelques heures d'avion de la France et sur sa population, déjà lourdement meurtrie. Face à cette guerre qui règne aux portes de l'Union européenne, la Collectivité de Corse (CdC) ne pouvait rester insensible. Lors de la session du 1<sup>er</sup> avril 2022, la conseillère exécutive Lauda Guidicelli a présenté deux rapports de soutien au peuple ukrainien à l'hémicycle. Soulignant que la Corse a toujours répondu présente au titre de la solidarité «*pour soutenir et porter secours et assistance aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou des situations de crise*», la conseillère exécutive, afin d'apporter une réponse urgente pour aider l'Ukraine, a proposé deux mesures financières de 100 000 euros chacune à l'Assemblée. Pour l'une, au titre du Fonds d'action extérieur des Collectivités territoriales (Faceco); et pour l'autre par le biais du fonds d'urgence humanitaire de la Collectivité de Corse, créé début 2020, afin de soutenir des organisations spécialisées dans le domaine de l'intervention humanitaire d'urgence. Enfin, rappelant que plus de trois millions de personnes ont déjà quitté l'Ukraine, et qu'une centaine d'entre elles – essentiellement des femmes et des enfants – sont arrivées en Corse, Lauda Guidicelli a annoncé de nombreuses actions d'accompagnement à l'accueil de réfugiés. Ainsi, cinq logements appartenant à la CdC dans l'ancien collège des Padule à Ajaccio ont été mis à disposition de la Croix Rouge pour l'hébergement de réfugiés. D'autres lieux d'accueil d'urgence ont été recensés par le biais du Fonds régional d'art contemporain de Corse, «*notamment une résidence d'artiste située dans le Cap Corse*», a-t-elle également précisé en ajoutant encore que le Service d'incendie et secours de Haute-Corse «*met également à disposition son site de Calenzana, avec une capacité de 30 à 40 personnes*». Des mesures de gratuité d'accès au réseau ferroviaire ou encore la mobilisation de dispositifs pour des formations en français langue étrangère, ont également été présentées au travers ces deux rapports, qui ont été adoptés à l'unanimité, sous le regard de représentants de l'association Corse-Ukraine, présents dans les travées du public. ■ MP

BD À BASTIA

## Prix des lycéens: coup de cœur pour Coming in

**Au travers du Prix des lycéens**, BD à Bastia, festival de la bande dessinée et du dessin d'illustration organisé par le Centre culturel Una Volta, propose aux adolescents de s'interroger sur le monde et sur eux-mêmes au travers d'une sélection d'ouvrages qui fait par ailleurs l'objet d'une exposition à part entière. Trois ouvrages sont retenus, et leurs auteurs rencontrent les élèves en amont du festival, afin d'expliquer leur travail, leur pratique de la BD et le choix des thèmes qu'ils ont voulu aborder. La remise du prix se déroule durant le festival. Pour cette édition 2022, les ouvrages en lice étaient : *Du bruit dans le ciel*, de David Prudhomme qui, au travers de ses souvenirs d'enfance et d'une chronique familiale, raconte quarante ans de l'histoire d'un territoire de province, aux prises avec l'évolution du monde, entre aspirations bucoliques et grondements de réacteurs d'avions militaires; *Le tambour de la Moskova*, de Simon Spruyt, qui se déroule en partie en 1812 et où la calamiteuse campagne de Russie est montrée du point de vue de Vincent, alors tambour au sein de la Grande armée, qui se remémore son enfance, son enrôlement, puis que l'on retrouve près de cinquante ans plus tard; et enfin *Coming in*, dans lequel, en binôme avec la graphiste et dessinatrice Carole Maurel, la journaliste Elodie Font raconte les longues années -de l'adolescence à la trentaine- qui lui ont été nécessaires avant de réussir à oser, enfin, être elle-même et ne plus craindre les questions ou les jugements sur son homosexualité. C'est finalement *Coming in* qui a eu les faveurs des lycéens, séduits tant par le traitement graphique de la dessinatrice que par le sujet et le récit d'un combat personnel. L'exposition commune aux trois ouvrages est à voir pour quelques jours encore (jusqu'au 12 avril inclus), à la galerie Noir et Blanc, à Bastia. ■ AN





INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

## CREATION SOCIETE

N° 01

**bac** | boileau  
avocats conseils

**SARL CIUCCIARELLA**

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 28/03/22 à LECCI [20], il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

**DÉNOMINATION SOCIALE :**

**SARL CIUCCIARELLA.**

**FORME SOCIALE :** Société à Responsabilité Limitée.

**SIÈGE SOCIAL :** Hameau de Porto-Vecchiaccio - 20137 Lecci.

**OBJET SOCIAL :** La société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- La location meublée d'immeubles à usage d'habitation ;

- L'hébergement touristique ;

- L'achat, la vente d'immeubles ;

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

**DURÉE DE LA SOCIÉTÉ :** 99 ans.

**CAPITAL SOCIAL :** 1.000 €.

**GÉRANCE :** Mme Claire ROUSSIA et M. Christian ROUSSIA, demeurant ensemble Hameau de Porto-Vecchiaccio - 20137 Lecci.

R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis : La gérance.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DÉNOMINATION :** DES ILES

**FORME :** Société Civile Immobilière

**CAPITAL :** 1000 euros

**SIÈGE SOCIAL :** Chez Madame Violaine THIBAUDIN, Résidence Isola Celeste E, 20220 L'île-Rousse

**OBJET :** L'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis Lieu-dit Cognoni, 20220 Santa Reparata di Balagna

**DURÉE :** 99 années

**GÉRANCE :** Monsieur Jérôme LOLLO, demeurant Résidence Isola Celeste E, 20220 L'île-Rousse.

**CESSION DE PARTS :** Agrément pour toutes les cessions.

Pour avis,

N° 03



**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour**

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date à Bonifacio du 31/03/2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** CORALLO AM

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Siège :** Résidence Terra Marina, Lieu-dit Bancarello, 20169 Bonifacio

**Capital :** 1000 € par apport en numéraire.

**Objet :** L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. La location de ces biens immobiliers.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**Gérante :** Madame Coralline AMADEI demeurant Résidence Terra Marina, Lieu-dit Bancarello, 20169 Bonifacio

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à CANALE DI VERDE du 14.09.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :**

**CASA DE LEGNU**

**Siège social :** Lieu-dit Calcinjole, Chez Madame KNIPPER CHILINI, 20230 Canale di Verde

**Objet social :** Locations meublées sans prestation para hôtelière.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1.000 euros

**Gérance :** Madame Stéphanie CHILINI, demeurant Lieu-dit Calcinajole, 20230 Canale di Verde

**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis,

La Gérance.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SOLARO du 16.03.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** INTI

**Siège social :** Lieu-dit Giorgha, 20240 Solaro

**Objet social :** Installation de panneaux photovoltaïques avec revente de l'énergie à EDF

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social :** 1000 euros

**Gérance :** Monsieur Alain QUILICI, demeurant Place de l'Eglise, Sari Village, 20145 Sari-Solenzara

**Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.**

Pour avis, La Gérance.

N° 06



**Olivier PELLEGRINI**  
**Avocat**

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

**Pellegrini.olivier@orange.fr**

**FRANCESCA**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000,00 euros

Siège social :

13, Avenue Maréchal Sébastiani

20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 30/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** FRANCESCA

**Siège social :** 13, Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia

**Objet social :** Achat, Vente, Location de tous biens immobiliers

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Monsieur Alexandre GIACOMELLI, demeurant 13, Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis, La Gérance.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à APIETTO du 23/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :**

**414 ALL SPORTS EVENTS**

**Siège :** Lieu-dit Ajadata, Colline de Lava, 20167 Appietto

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Exploitation de l'image de sportif de haut niveau, Organisation et participation à des événements et séminaires autour du sport, coaching, formation et consulting dans le domaine du sport, achat, vente et location de véhicules motorisés.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** M. Michaël, Sauveur, Antoine PISANO, demeurant Les Collines de Lava, 20167 Appietto

**La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis,

Le Président.

N° 08



**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour**

Spécialiste en droit fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 1er avril 2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** FRANTON

**Forme :** Société par Actions Simplifiée.

**Siège :** C/o Francesca GAROMBO, Lot n° 22 de St Cyprien, Chemin de Felicità, 20137 Lecci

**Capital :** 1000 € par apport en numéraire.

**Objet :** La location para-hôtelière, l'acquisition de tout bien immobilier.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

**Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

**Cessions d'actions :** Soumise au droit de préemption, sauf entre associés, et soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité dans tous les cas, y compris pour les cessions entre associés

**Président :** Madame Francesca GAROMBO, demeurant Chemin Félicité, n°22, Lotissement St. Cyprien, 20137 Lecci

**Directeur Général :** Monsieur Antonio GAROMBO, demeurant Strada San Matteo, n° 14, Bra, Italie.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 29 mars 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** HOLDING MALO

**Siège :** 111, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur Thomas, Laurent, Francis, Fernand GEHAN, demeurant 111, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

**La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis, Le Président.



Groupe Prieur  
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

## ACQUA D'ILICI

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 50.000 Euros  
Siège social : Villa n°7  
Saint Cyprien Bay - 20137 Lecci

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI du 01/04/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**FORME** : Société par Actions Simplifiée.  
**DÉNOMINATION** : **ACQUA D'ILICI**.  
**SIÈGE** : Villa n°7 - Saint Cyprien Bay - 20137 Lecci.

**DURÉE** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.  
**CAPITAL** : 50.000 €.

**OBJET** : Exploitation hôtelière et para-hôtelière (sans service de restauration, ni vente de boissons alcoolisées) d'établissements spécialisés dans le tourisme. L'acquisition, la vente, l'exploitation de biens immobiliers, leur aménagement, la location desdits immeubles meublés à une clientèle touristique n'y élisant pas domicile. Le commerce en détail de produits cosmétiques et tous articles et accessoires se rapportant à l'embellissement de l'être humain.

**EXERCICE DU DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS** : La cession des actions de l'associée unique est libre.

**AGRÈMENT** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**PRÉSIDENT** : Monsieur David AMSALEM, demeurant Villa n°7 - Saint Cyprien Bay - 20137 Lecci.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis : Le président.

N° 11

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 10/02/2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : **K ARCHITECTURE**  
**Siège** : Quartier Benciugno - 20137 Porto-Vecchio

**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital** : 1000 euros

**Objet** : La profession d'architecte et d'urbaniste

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrement** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Présidente** : Mme Katia MALISZEWSKI demeurant A Balcadiva de Trinité - 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CALVI du 11 mars 2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société par actions simplifiée à associé unique  
**Dénomination** : **PAOLINETTA**  
**Siège** : 37, Haute Ville, 20260 CALVI  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.  
**Capital** : 1000 Euros  
**Objet** : Petite restauration traditionnelle avec service sur place et à emporter, activités de restauration mobile avec services installés à bord de moyens de transport exploités par les unités distinctes, la vente de produits locaux, artisanaux et souvenirs.  
**Modalités de vote** : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
**Agrement** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
**Président** : Monsieur Nicolas PHILIPP, demeurant au 5, Rue Millie, 20260 CALVI. La Société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 13

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/03/2022, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée :

**Dénomination** : **JLBP**  
**Capital** : 5.000 €  
**Siège social** : 3, rue Pozzo di Borgo, 20000 Ajaccio

**Objet** : La restauration, tous types de restauration, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, la livraison à domicile, la vente de boissons, boissons alcoolisées et sans alcool conformément à la législation en vigueur ; L'exploitation de tous lieux de restauration ; L'organisation de tout type d'évènements tels que anniversaires, de baptêmes, de mariages, de soirées à thèmes et festives.

**Durée** : 99 ans  
**Gérants** : M. Vincent BOUCHER et Mme Kristel PARIÉS, épouse BOUCHER demeurant tous deux Route de Bottaccia, Lieu-dit Favale, 20129 Bastelicaccia. La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 14



#### Etude de Maîtres

**Sophie CRESPIN-QUILICHINI,**  
**François TAFANI**  
**et Isabelle NOUGARET,**  
**Notaires Associés** à Porto-Vecchio  
(Corse-du-Sud), Route d'Arca.

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire Associé, membre de la Société par actions simplifiée «SOPHIE CRESPIN-QUILICHINI, FRANÇOIS TAFANI et ISABELLE NOUGARET, NOTAIRES ASSOCIES», titulaire d'un office notarial à la résidence de PORTO-VECCHIO (Corse du Sud), Route d'Arca, le 29 mars 2022 a été constituée une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :  
La société a pour objet, en France et à l'étranger "Toutes activités, hôtelières et para-hôtelières, immobilières non réglementées". La raison d'être de la so-

ciété est de favoriser des actions en commun basées sur la réalisation de l'objet social en se dotant des moyens nécessaires à leur accomplissement. Il s'agit d'assurer la pérennité de celle-ci à travers ces actions, ainsi qu'un rôle social pour ses tiers intervenants et socio-patrimonial pour ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

**Dénomination** : **STELLINA**  
**Siège social** : Levie (20170), Quartier Navaggia.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Capital social** : VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR)

**Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés** : Toutes les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

**L'exercice social** commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.

**Président** : Madame Laure Claire CRISPI demeurant à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud) rue Toussaint Culioli, Résidence Casale di Petra 6.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 15

### O POSA APPENA

Société par Actions Simplifiées  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Route de la Mer  
20240 Solaro

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29/03/2022 à SOLARO il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : **O POSA APPENA**  
**Siège** : Route de la Mer, 20240 Solaro

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Objet** : \* Snacking, salon de thé, terminal de cuisson, sandwicherie, petite restauration sur place, à emporter ou en livraison, restauration, traiteur, crêperie.

\* Vente de boissons non alcoolisées, sur place, à emporter ou en livraison, Vente de boissons alcoolisées, sur place, à emporter ou en livraison.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

**Présidente** : Marina BIOLCHINI, demeurant 45, Tamaris, 20240 Ventiseri

**Directeur général** : Thomas RENON, demeurant 45, Tamaris, 20240 Ventiseri  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Présidente.

N° 16

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/03/2022, il a été constituée une SAS dénommée :

**TUDISCO PATRIMOINE**

**Siège social** : 74, rue des Pins, 20290 Borgo

**Capital** : 1.000 €

**Objet** : - Location d'appartements et de maisons, vides ou meublés destinés à l'habitation principale ou secondaire ;

- Promotion immobilière de logements en vue d'une exploitation propre ;

- Achat et vente de matériel et fournitures ;

- Rénovation et décoration ;

- et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se

rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tout objet similaire ou connexe, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Président** : M. TUDISCO Victor, 74, rue des Pins, 20290 Borgo

**Transmission des actions** : La cession d'actions, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

**Le droit d'agrément** ne s'applique pas en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 17

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BASTIA du 31.03.2022 Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée [E.A.R.L.] sous la forme d'une Société Civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

- **Dénomination** : **EARL SAINT MICHEL** ;

- **Siège** : 2, rue Jacques Faggianelli, 20200 Bastia ;

- **Durée** : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA

- **Objet** : L'arboriculture et plus largement, l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L.311-1 du Code rural.

**Capital** : 7500,00, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;

- **Gérance** : - Madame Marie Laure BENEDETTI, demeurant 2, Rue Neuve Saint-Roch, 20200 Bastia

- Monsieur Antoine, Jean, Joseph COLOMBANI, demeurant 1887, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia

- **Cession de parts** : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés uniquement.

Pour avis, La gérance.

N° 18

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ERBALUNGA en date du 23 mars 2022, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** :  
**LES POULETS DU CAP,**  
**SIEGE SOCIAL** : Poretto Brando, ERBALUNGA (Corse)

**OBJET** : Achats, transformation et ventes de produits alimentaires, et plus particulièrement de volaille

**DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL** : 100 euros  
**PRÉSIDENT** : Monsieur DENIS LANCILLE, demeurant Poretto Brando, ERBALUNGA (Corse).

**AGREMENT** : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.



**PLMC AVOCATS**  
658, rue Maurice Schumann  
30000 Nîmes  
mail [242@plmc-avocats.com](mailto:242@plmc-avocats.com)

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 31 03 2022, il a été constitué une SASU aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination : AS CONSEILS**  
**Objet Social :** Œnologie - Accompagnement et Conseil aux Entreprises du secteur viticole, organisations de formation autour du vin - vente de vins à emporter - Apporteurs d'Affaires - Achat et revente de produits viticole  
**Capital :** 1000 €  
**Siège Social :** Village - 20218 Saliceto  
**Durée :** 99 ans  
**Président :** Angélica SANTORI - 14/12/1980 à Bastia - NF - Village - 20218 Saliceto  
**Immatriculation :** RCS Bastia.

N° 20

## A2 IMMOBILIER

### AVIS DE CONSTITUTION

SARL au capital de 10.000€. Sièges sociaux : 5, Hameau du Liacanti - 20137 Porto-Vecchio. **Objet :** Agence immobilière **Durée :** 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS. **Cogérance :** Alicia MOREAU et Ambre FAYET  
**Immatriculation :** En cours RCS Ajaccio.

N° 21

## D3F FURMAZIONI

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 500 euros  
Siège social : Lieu-dit Suaralta  
Route d'Afa, 20167 Sarrola-Carcopino

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à SARROLA-CARCOPINO du 04/04/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** D3F FURMAZIONI  
**Siège :** Lieu-dit Suaralta, Route d'Afa, 20167 Sarrola-Carcopino  
**Durée :** 99 ans  
**Capital :** 500 euros  
**Objet :** Le conseil, la gestion et la formation continue pour adultes ; Organisation de stages de formation en entreprise ou à l'extérieur à l'usage des chefs d'entreprises et de leurs salariés ; Organisation de stages pour adultes dans tous les domaines avec le concours des organismes de financement et des opérateurs de compétences (OPCO) ; Le conseil d'affaires ainsi que tous autres conseils de gestion ; Organisation de test psychotechniques.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** M. Dominique, Mickaël FRASSATI, demeurant Lot Squarcina Pietra, Route du Salario, 20000 Ajaccio.  
**Immatriculation :** RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 22

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à LUCCIANA du 29 mars 2022, a été constituée une Société Civile d'Exploitation Agricole ayant les caractéristiques suivantes :

**Objet :** L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. Le tout s'appliquant plus particulièrement à la culture de terres agricoles et l'élevage conformément aux usages agricoles.  
**Dénomination :**

**SALAMERIA A LUCCIANINCA**  
**Siège social :** Lucciana (20290), Casa Martini  
**Durée :** 99 années.

**Et les apports en numéraire à DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR).**

**Le montant total des apports s'élève à DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR), égal au montant du capital social.**

**Cession de parts :** Les parts sont librement cessibles entre associés.

**Les autres cessions ne peuvent intervenir qu'après l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.**

**Les gérants sont :** M. Cédric COURBEY, demeurant à LUCCIANA (20290) Village et M. Jean MARTINI demeurant à SAN NICOLAIO (20230) Lieu-dit Montaghione **L'exercice social a une durée de douze mois. Il débute le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.**

**La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis, Le Gérant.

## MODIFICATION GERANT

N° 23

## SUD MAREE

SARL au capital de 45.734.71 €  
Siège social : Lieu-dit Longone  
20169 Bonifacio  
B 381 382 811 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 31 Décembre 2021, la résolution suivante a été adoptée : Monsieur DI MEGLIO Raphaël, demeurant à BONIFACIO (20169) - GURGAZO - Rte de Santa Manza - et né le 14/07/1946 à BONIFACIO (20) a été nommé en qualité de **Gérant** à compter du 31 Décembre 2021 en remplacement de Monsieur DI MEGLIO Arnaud, démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 24

## ALGAJOLA SPORT NATURE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5183,27 €  
Siège social : Immeuble Bella Vista  
20220 Algajola  
391 619 400 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 01 janvier 2022 :  
- Monsieur CHARLES FLUIXA demeurant Lieu-dit I Biccali, PIGNA (Corse), a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur JEROME DURAND, gérant démissionnaire. **Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.**

Pour avis, la gérance.

N° 25

## LA FERME MARINE DE SANTA MANZA

SCEA au capital de 45.734 €  
Siège social : Lieu-dit Longone  
20169 Bonifacio  
B 377 616 453 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 28 Février 2022, la résolution suivante a été adoptée :

Madame VERHOYE épouse DI MEGLIO Martine, demeurant à BONIFACIO (20169) - GURGAZO - Rte de Santa Manza - et née le 12/12/1949 à LA MADELEINE (NORD) a été nommée en qualité de **Gérante** à compter du 28 Février 2022 en remplacement de Monsieur DI MEGLIO Raphaël, démissionnaire.

**Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.**

Pour avis,

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 26

## EGREGORE

SAS au capital de 200 euros  
Siège social : 9, Voie Romaine  
Immeuble le Miramar  
20137 Porto-Vecchio  
891 942 500 R.C.S Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15 mars 2022, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social de Route de l'Ospedale - Résidence U Sant'Antonu à PORTO-VECCHIO (20137) à 9, Voie Romaine - Immeuble le Miramar à PORTO-VECCHIO (20137), et ce à compter du 15 mars 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Le Président.

## POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE



**SUR PLACE OU PAR TELEPHONE**

N° 27

## CORSICA WINE TOURS

SASU au capital de 2.000 €  
Siège social :  
13, Lotissement Arbucetta  
20620 Biguglia  
833 252 836 RCS de Bastia.

L'AGE du 04/04/2022 a décidé de :  
- **Transférer le siège social au :** 20 rue César Campinchi, 20200 BASTIA.  
Modifications à compter du 05/04/2022.  
Mention au RCS de Bastia.

N° 28

## AVIS

Par décision de l'associé unique le 28/03/2022, le siège social de la société ROBA DI L'AMPUGNANI, E.U.R.L. au capital de 1000 € dont le siège social est sis à l'Espace Pasqualini - 20230 San Nicolao [RCS BASTIA 801 598 996], est transféré à U Centru Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA.  
Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de Bastia.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 29

## MARINA D'ALBO

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 152.000,00 euros  
Siège social : Marina d'Albo  
20217 Ogliastra  
897 508 172 RCS Bastia

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 17 mars 2022, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 17.03.2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée, son objet social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 152.000 euros.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Eric DOLFI et Madame Jessica LOPEZ (épouse DOLFI).

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

**PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :** Monsieur Eric Pascal Pierre DOLFI, demeurant Villa VANICK, 8, Chemin du Linare, 20200 SAN MARTINO DI LOTA.

Pour avis, La Gérance.

N° 30

## LA PAGODE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 7.622,45 euros  
Siège social : Lagune de Biguglia  
San Damiano - 20620 Biguglia  
337 786 644 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28.03.2022, il résulte que :  
Madame Nathalie Marie Catherine ACQUATELLA (épouse ACHILLI), demeurant Chemin Casabiti, 20620 BIGUGLIA a été nommé en qualité de **Présidente** en remplacement de Monsieur Denis Humbert PETRI-GUASCO, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 31

## BBP

SAS au capital de 1000 €  
Siège social : Place des Cannes  
20090 Ajaccio  
879189462 RCS Ajaccio

L'AGE du 19/03/22 a décidé de changer l'objet en : Vente de pain et fabrication de produits de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie artisanales, restauration rapide, plats à emporter avec vente de boissons alcoolisées.  
Mention au RCS Ajaccio.

N° 32



FIDAC

Fiduciaire d'Audit et de Consultants  
Juridiques - **Société d'Avocats**  
Conseil en droit fiscal  
32, rue du 22 Novembre  
67000 Strasbourg - Tél. 03 88 32 14 15

**Dénomination : LE TOMINO**

Forme : SAS

Capital social : 750000 euros

Siège social : A Girasca

20248 Tomino

799425251 RCS Bastia

**PRÉSIDENT**

Aux termes d'une décision en date du 4 avril 2022, à compter du 1 mars 2022, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de président TOMREP SAS, sise 6, rue de l'Industrie, 67118 GEIS-POLSHEIM, immatriculé au greffe STRASBOURG sous le numéro 910902592, en remplacement de M. Michel YVARS.

Mention sera portée au RCS Bastia.

N° 33

**CASAPROM**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 232.000 euros

Siège social : Rue du Maréchal Juin

Lieu-dit Puretti, Bâtiment Casaprom

20600 Bastia

499 402 717 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2021,

Les mandats de la société CABINET KALLISTE REVISION COMPTABLE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Paul, Jean, Emile FLACH, Commissaire aux Comptes suppléant ont expirés depuis le 31 décembre 2019 et la société n'ayant pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, l'Associée unique a décidé de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Pour avis, Le Président.

N° 34

**B & C ASSOCIES**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000,00 €

Siège social : 2, Rue Sergent Casalonga

20000 Ajaccio

892 524 984 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 28 février 2022 :

- En remplacement de Monsieur CRAMIER Sebastien, Président démissionnaire,

Monsieur Olivier ALZIARI SANTINI, demeurant RESIDENCE L'AGHJA, ROUTE D'ALATA, 20090 AJACCIO, aux fonctions de président pour une durée indéterminée.

- L'assemblée générale décide le changement de dénomination sociale de la SAS B&C ASSOCIES.

La nouvelle dénomination sociale est : BASTELICA SANTINI IMMOBILIER.

Pour avis, la gérance.

N° 35



Fiduciaire de France Méditerranée

CAP LODGE

SAS au capital de 1500 €

Siège social : Ld Minerbio

20228 Barrettali-849878319 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 24/03/22, il résulte que : Les mandats de Mme Harmonie HONNEUR, directrice générale, et de M. LORENZI Jean-Charles, Président, ont été renouvelés pour une durée illimitée à compter de cette même date. L'article 36 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, Le Président.

**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE**

N° 36

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 30 mars 2022, la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 8.000.000 €, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784 et dont le siège social est situé Tour Franklin - 100 Terrasse BOIELDIEU - 92800 PUTEAUX.

A donné en location gérance :

À la Société A.L.S, SAS au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 911 150 407, dont le siège social est situé station Vito - chez Sacha 173 - 9 route du Cap - 20200 Ville-di-Pietrabugno, un fonds de commerce de Station-Service, vente au détail de tous carburants lubrifiants huile de graissage et généralement tous produits de pétrole, l'entretien des voitures automobiles, le commerce de tous accessoires, produits alimentaires, objets, marchandises quelconques et l'exécution de tous autres services ayant un rapport avec l'automobiliste ou intéressant les automobilistes ainsi que tous les consommateurs de produits de pétrole à l'enseigne VITO CAP sis et exploité Route du Cap, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, pour une durée de 3 ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

A compter du 1er avril 2022.

N° 37

**LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 avril 2021, fait à Porto-Vecchio. La SARL CAMPING CALIFORNIA, dont le siège est à Capu di Fora, 20144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° 419 263 926, a confié à : La SAS MUTUEL, au capital de 2000 euros, dont le siège social se situe à Route de Cala Rossa - Lavetta 2 - 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° 899 847 230.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce dans un local sis au sein du Camping California, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO. Pour une durée de 7 ans à compter du 1er mai 2022.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé SAS MUTUEL.

Le locataire-gérant.

N° 38



Notaire

**Maître Marie-Carole****CASU-PADOVANI**

3, Avenue Xavier Luciani

20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33

Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

**AVIS DE LOCATION-GERANCE**

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 24 Mars 2022 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 30 mars 2022 dossier 2022 00010554 référence 2B04P31 2022 N 00179 Monsieur Jacques François COLOMBANI, demeurant à PIETRALBA (20218), lieu-dit Stafoli, né à PARIS (15ème arrondissement) le 10 mai 1979, célibataire, de nationalité française a confié à Monsieur Baptiste Ange-Michel TROJANI-ORSONI, sans profession, demeurant à MOLTIFAO (20218), né à LE MANS le 17 Janvier 1999 célibataire, de nationalité française l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de RESTAURANT [Grande restauration], débit de boissons IV ème catégorie situé et exploité à CASTIFAO (Haute-Corse) Corso Balanino. Monsieur COLOMBANI est immatriculé pour l'exploitation de ce fonds au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro SIREN 502262058.

Pour une durée de cinq années à compter 2 avril 2022.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par le locataire-gérant et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion, le Notaire.

**DISSOLUTION  
LIQUIDATION**

N° 39



Notaire

**SCP MAMELLI**

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

**FRA NOI**

Société en liquidation

Siège : Bastia (20200)

rue Saint François Prolongée

Villa Louise-RCS Bastia 523165587

**AVIS DE CLÔTURE  
DE LIQUIDATION**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie MAMELLI, Notaire à SAINT-FLORENT, le 17 Mars 2022, en cours de publication au SPFE de BASTIA, les associés de la société ont :

- Approuvé les comptes définitifs de liquidation,  
- Donné quitus au liquidateur Monsieur Anthony BARTOLI, pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat.  
- Constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31 décembre 2021.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Notaire.

N° 40



Notaire

**Etude de Maîtres****Antoine GRIMALDI,  
Jean-Yves GRIMALDI,****Notaires Associés, à Bastia**  
(Haute-Corse)

2, rue Chanoine Colombani

**AVIS DE DISSOLUTION  
DE SOCIÉTÉ**

Suivant acte reçu par Maître Julie SCAR-TABELLI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIÉS, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 15 février 2022 a été déposé le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 1er février 2022 de la société POLLONA, Société Civile Immobilière, ayant son siège social à CERVIONE (20221), Felicelle, au capital de 500 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n°538688037, et la nomination de Monsieur Ange Jean TOSI en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 41

**POLETTI - CANARELLI - LUCA**

Société Civile en liquidation

Au capital de 3.000 euros

Siège social : 3, Rue César Campinchi

20200 Bastia

RCS Bastia 522 658 947

**AVIS DE PUBLICITE**

Suivant décision collective des associés en date du 31 mars 2022, il résulte que : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;  
- donné quitus au Liquidateur, Maître POLETTI Jean-Pierre, demeurant 6, rue Favalelli, 20200 Bastia et déchargé ce dernier de son mandat ;  
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

**POURSUITE  
ACTIVITE SOCIALE**

N° 42

**CAR RENTAL PREMIUM**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Analonga

Route de l'Ospedale

20137 Porto-Vecchio

839 580 024 RCS Ajaccio

Suivant d'une délibération du 22 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

# NET ECO

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :  
CLIMATISATIONS | POÊLES À GRANULES | PANNEAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»

**Augmentation du  
rendement**



**Produits 100% BIO**



**Diminution de la  
consommation  
énergétique**



**Suppression de tous  
risques sanitaires**



N° 43



**Coopérative Agricole d'Approvisionnement  
du Nord de l'île et de la Côte Orientale**  
Casamoza - BP 1 - 20290 Lucciana  
Siret 783 037 476 00026 - APE 515 L - Agrément 2019  
Tél : 04.95.38.36.36 - Fax : 04.95.38.30.36  
si.canico@wanadoo.fr

Casamoza, le 24 mars 2022

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Vous êtes priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la CANICO qui se tiendra à l'Hôtel restaurant « Chez WALTER » à Casamoza le :  
Mercredi 27 avril 2022 à 17 H 00

**ORDRE DU JOUR :**

- Rapport du Conseil d'Administration,
  - Examen des comptes de l'Exercice 2021,
  - Rapport du Commissaire aux Comptes Général et Spécial - Affectation des résultats,
  - Constatation de la variation du Capital Social,
  - Quitus aux Administrateurs,
  - Renouvellement du tiers des Administrateurs :
- BARCELO Daniel - GERONIMI Jacques François - PEPE Augustin  
SCEA SAN GIULIANO - BATTISTINI Vincent - est démissionnaire 1 poste d'administrateur reste à pourvoir.
- Ratification de la cooptation de L'EARL FALCUCCI représentée par Melle FALCUCCI Claire.
- N.B. :** Tout Coopérateur peut demander à examiner aux bureaux de la Coopérative à CASAMOZZA.  
Les comptes de l'Exercice 2021 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes.  
Le Président, PEPE Augustin.

N° 44



**Coopérative Agricole d'Approvisionnement  
du Nord de l'île et de la Côte Orientale**  
Casamoza - BP 1 - 20290 Lucciana  
Siret 783 037 476 00026 - APE 515 L - Agrément 2019  
Tél : 04.95.38.36.36 - Fax : 04.95.38.30.36  
si.canico@wanadoo.fr

Casamoza, le 24 mars 2022

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Vous êtes priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la CANICO qui se tiendra dans la salle de réunion de la COOPERATIVE à Casamoza le :  
Mercredi 27 avril 2022 à 18 h 30

**ORDRE DU JOUR :**

- Mise en harmonie des statuts conformément à l'arrêté du 20.02.22.
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président, PEPE Augustin.

N° 45

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**  
Mme Marie-Pierre BIANCHINI  
Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi  
BP 618 - 20601 BASTIA  
Tél : 04 95 30 95 30 SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 22/TX/002

L'avis implique un marché public

**Objet :** Travaux de Maçonnerie - Structure et VRD : Création d'une passerelle de liaison et aménagement des bureaux du siège social de l'ODARC

**Procédure :** Procédure adaptée**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : non

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

15% Valeur technique : Qualifications et expériences professionnelles

10% Valeur technique : Planning d'exécution prévisionnel détaillé des interventions pour chaque tâche

10% Valeur technique : Méthodologie pour la réalisation des prestations

5% Valeur technique : Performances en matière de protection de l'environnement

5% Valeur technique : Méthodologie pour passation des équipements

55% Prix des prestations

**Remise des offres :** 22/04/22 à 12h00 au plus tard.**Envoi à la publication le :** 30/03/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.  
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 46

**CABINET RETALI & ASSOCIES**

**Avocats Associés à la Cour - 39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA**  
Tel : 04.95.34.92.10 - Site : cabinet-retali.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES****AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA****Le jeudi 19.05.2022 à 11H00**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

Sur la Commune de VILLE DI PIETRABUGNO (Haute-Corse)

Résidence Le Castille

parcelle cadastrée section AB N° 237

- lot 425 : consistant en un appartement de type F5 - 2e étage droite Bât D.

Et les 194/10.000e des parties communes

- lot 406 : consistant en une cave sous-sol.

Et les 1/10.000e des parties communes.

- lot 439 : consistant en un parking.

Et les 2/10.000e des parties communes.

**LOT UNIQUE****MISE A PRIX : 80.000,00 €**

Visite prévue sur place le 04.05.2022 de 11h30 à 12h30 par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

N° 48

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par assp du 08/03/2022, avis de constitution d'une SAS dénommée :

**2G-GANYMEDE 23 SAS**

Capital : 660.000 €.

Siège social : 4, rue Gabriel Péri, 20200 BASTIA.

**Objet :** La prise de participation par tous moyens, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion, de sociétés de participation ou autrement dans des entreprises d'investissement, des sociétés de gestion d'OPCVM, de fonds communs de créances ou encore de sociétés civiles de placement immobilier ; L'ingénierie financière, la gestion de groupe, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, toutes opérations de courtage, de trading, tous portages mobiliers et toutes interventions en capital risque ;

L'acquisition, la propriété, l'échange, l'administration et la gestion de tous placements tels que biens immobiliers, valeurs mobilières, titres, droits sociaux, parts d'intérêts, de toute nature y compris les instruments financiers à terme et les opérations assimilées ;

La participation à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales et, le cas échéant, la fourniture de tous services spécifiques dans le domaine notamment commercial, marketing, administratif, juridique, comptable, informatique, financier ou immobilier ; La réalisation de toute opérations financières y compris immobilières dans toutes entreprises ; La vente de tout bien ou service, matériel ou immatériel, de nature à permettre ou à favoriser cette activité ; Organisme de formation agréé,

**Durée :** 99 ans.  
**Président :** GIROLAMI Jean François, 4, rue Gabriel Péri, 20200 Bastia  
Immatriculation au R.C.S. de Bastia.

**DERNIERES MINUTES**

N° 47

**W.L BUSINESS**

SAS au capital de 3000 €

**Siège social :** Carrosserie Auto JW  
Ld Bevinco, RN 193, 20620 Biguglia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à Biguglia du 04/04/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée**Dénomination :** **W.L BUSINESS****Siège :** CARROSSERIE AUTO JW - LD BEVINCO - RN 193 - 20620 BIGUGLIA**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS**Capital :** 3000 €

**Objet :** Toutes prestations intermédiaires de mise en relation entre personnes physiques ou/et morales, le conseil et le service aux entreprises

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

**Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** M. WINTERSTAN EMMA-NUELLI Jonathan, demeurant 15, Bd Paoli - 20200 Bastia

**Directrice Générale :** Mme LORENZI Sabrina, demeurant Avenue de la Libération - Immeuble le Prado - 20600 Bastia.  
La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 49



## Olivier PELLEGRINI Avocat

Port de Plaisance de Toga  
20200 Bastia  
Tel 04 95 32 05 85

[Pellegrini.olivier@orange.fr](mailto:Pellegrini.olivier@orange.fr)

## SOTRACAP-DAMIANI

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 44.207,60 euros  
Siège social : Sisco - 20233 Sisco  
312 398 290 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/02/2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 29/03/2022, le capital social a été réduit d'une somme de 22.256,24 euros, pour être ramené de 44.207,60 euros à 21.951,36 euros par voie de rachat et annulation de 1460 parts sociales appartenant à certains associés.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

**ARTICLE Septième - CAPITAL SOCIAL**  
Ancienne mention : "Le capital social est fixé à quarante-quatre mille deux cent sept euros soixante cents (44.207,60 euros)."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à vingt et un mille neuf cent cinquante et un euros trente-six cents euros (21.951,36 euros)."

Pour avis, La Gérance.

N° 50

## PRESTIGE CONCEPT

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 3.036,00 euros  
Siège social : Hameau de Ghjesiola  
Route d'Araghu, San Gavino di Carbini  
20137 Porto-Vecchio  
504 427 592 RCS Ajaccio

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 24.03.2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 24.03.2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée, son objet social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 3.036 euros.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Gilles MARTIN.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :** Monsieur Gilles MARTIN, demeurant Hameau de Ghjesiola, Route d'Araghu, 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis, La Gérance.

N° 51

## HEMA PROMOTION 2607

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100.000 euros  
Siège social : Immeuble Sedda  
954, Avenue Sampiero Corso  
20600 Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 28/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

### HEMA PROMOTION 2607

**Siège :** Immeuble SEDDA, 954, Avenue Sampiero Corso, 20600 Bastia  
**Durée :** Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital :** 100.000 euros

**Objet :** Toutes activités de marchand de biens, de promotion immobilière, aménagement foncier, ou opération industrielles et commerciales visant à la réalisation de cet objet ;

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Président :** La Société HEMA, Société Civile au capital de 12.348.763 euros, dont le siège social est Avenue Sampiero Corso, 20600 BASTIA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 834959579, représentée par Mme Henriette BOURDIEC, Gérante.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

N° 52

## TRANSAT

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5000,00 €  
Siège social : Quai Landry  
20260 Calvi  
791 471 113 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2022 :

L'objet social de la société a été étendu, à compter de ce jour, aux activités suivantes :

La vente de glaces et granitas, la vente de bonbons, ballons, peluches, la vente de feux d'artifices, articles de décorations et souvenirs y compris le prêt à porter s'y rattachant, la vente de couteaux artisanaux.

Le reste de l'article reste inchangé. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 53

## U MORU

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de : 7622 €uros  
ZA de Caldaniccia  
20167 Sarrola-Carcopino  
397 670 845 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 13 Septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 54

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LJ : 4154132  
La Foncière Corse (SARL)  
Route d'Ortale - Campo Vallone  
20620 Biguglia  
RCS Bastia/RM  
N°B 423 742 410 1999 B 164

## Dépôt de l'Etat de Collocation

Section AS N°255 Lieu-dit LEVACA  
Contenance 00ha 50a 67ca  
Section AS N°256 Lieu-dit LEVACA  
Contenance 00ha 50a 68ca  
Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le Liquidateur a déposé au Greffe le 15/06/2021, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal Judiciaire de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,

N° 55

## GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA Service des Procédures Collectives

Date : 10 Janvier 2022  
Judgement prononçant : Ouverture de Redressement Judiciaire  
Nom Commercial : Association INSEME  
RCS : N°815 184 643  
Forme : Association  
Activité : Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents  
Adresse : Village, 20235 Valle di Rostino  
Date de cessation des paiements : 10 Janvier 2022

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :  
<https://www.creditors-services.com>

Liquidateur :  
SELARL BRMJ  
850, rue Etienne Lenoir  
30000 Nîmes

N° 56

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 31/03/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Nexus Smart (SAS)

6, rue Casabianca

Chez Marc Simeoni Consulting  
20200 Bastia

Activité : La conception, la fabrication, le développement, la commercialisation et l'exploitation d'objets connectés, de collecteurs de déchets intelligents Indoor et Outdoor, par la vente, la location ou en exploitation directe ; la Collecte, l'achat et la vente des objets et déchets collectés.

RCS Bastia : B 812 801 710, 2015 B 397  
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 57

## HOLDING IMMOBILIARI

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2.002.000 euros  
**Porté à 2.929.400 euros**  
Siège social : Lieu-Dit Pielza  
20240 Solaro  
894 763 119 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14/03/2022 que le capital social a été augmenté de 927.400 euros par voie d'apport de droits sociaux. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Deux millions deux mille euros (2.002.000 euros).

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux millions neuf cent vingt-neuf mille quatre cents euros (2.929.400 euros).

Pour avis, Le Président.

## Annonces légales

TRANSMETTEZ  
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD



vous contact : **ALBERT TAPIERO**  
☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23  
[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

N° 58

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 29/03/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Côté Marine (SAS)

Le Marché de Montesoro  
20600 Bastia

Activité : Vente au détail, gros et demi gros de poissons, crustacés et mollusques

RCS Bastia : B 819 194 515, 2016 B 200  
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 59

## AVIS RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'annonce parue le 1er avril 2022 dans le journal « ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » concernant la fusion par absorption du CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE CORSE DU SUD [SIRET 437 612 526 000 16] par le CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE CORSE [SIRET 902 100 015 000 12]. Il convenait de lire 18-20 Cours Grandval AJACCIO et non 28-30 Cours Grandval AJACCIO.  
Le reste sans changement.

“

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec [actulegales.fr](http://actulegales.fr), vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

”

Actulegales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'



**Infolegale**  
& marketing

## THÉÂTRE

**Evviva Molière!**

Depuis 1999, la compagnie Unità Teatrale, créée par Jean-Pierre Lanfranchi, propose des adaptations (voire des re-créations) en langue corse de pièces des répertoires classique comme contemporain: Shakespeare, Musset, Tchekhov, Camus... et bien entendu Molière, avec notamment *Scappinu* (d'après *Les fourberies de Scapin*). À l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Molière (1622), Unità Teatrale a choisi de faire revivre le théâtre de tréteaux et de porter sur les planches quelques-unes de ses pièces les plus connues; avec un travail de traduction qui met à l'honneur la langue corse et la manière dont elle se prête au théâtre, dans la truculence comme dans l'humour ou la poésie. C'est aussi l'occasion de montrer combien elle peut être mise au service d'un auteur qui, malgré les siècles, reste toujours d'actualité, tant il avait su poser un regard perspicace non seulement sur son siècle et les travers de ses contemporains mais aussi sur la nature humaine. Le 8, la compagnie présente *U malatu in capu*, d'après l'ultime pièce de Molière, *Le malade imaginaire*. S'il y est d'abord question d'hypocondrie, à la lumière de la pandémie de Covid-19, comment ne pas en profiter aussi pour aborder la question des maux mystérieux devant lesquels la science semble parfois bien démunie, tels les médecins et apothicaires se succédant sans succès au chevet d'Argan? Le 9, *Don Ghjuvanni*, qui revisite *Dom Juan*: itinéraire d'un écorché vif prêt à tout dépasser pour provoquer, remettre en question le monde qui l'entoure, faire primer le plaisir plutôt que l'hypocrisie et l'assouvissement plutôt que sa condamnation. Un homme avide de tout expérimenter, y compris la mort et la damnation. Spectacles surtitrés en français.

Les 8 et 9 avril 2022, 20h30. Théâtre municipal de Bastia.  0495349800 & [www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)

**Thomas VDB s'acclimate**

«J'ai grandi dans les années 80, une époque où on pensait encore que le pire était derrière nous. Je regardais Annie Cordy à la télé avec mes parents et je me disais «On est sains et saufs! Si elle chante Tata Yoyo, y'a pas de problème grave! On risque pas de mourir tout de suite!». Aujourd'hui, je regarde les infos et...» Et il y a vraiment du souci à se faire. Il y en avait déjà lorsque Thomas Vandenberghe, alias Thomas VDB, ancien critique musical devenu comédien et chroniqueur sur France Inter, décidait de consacrer son cinquième one-man-show à la question du réchauffement climatique et de la surconsommation... Depuis, les motifs d'inquiétude se sont encore précisés, puisque, selon un rapport publié le 4 avril 2022 par les experts du climat de l'ONU (Giec), l'humanité n'aurait plus que trois ans pour agir si elle souhaite conserver un monde «vivable». À défaut de pouvoir influencer réellement sur les décisions de ceux qui nous dirigent, reste le parti d'en rire un peu. C'est toujours ça de pris.

Le 16 avril 2022, 20h30. Théâtre municipal de Bastia.  Rens: 0495349800 & [www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)



## MUSIQUE

**Corsica Armonia**

Nouvellement constitué, l'orchestre régional d'harmonie Corsica Armonia réunit différents musiciens et différentes formations insulaires, telles que la Lyre municipale bastiaise, l'orchestre ajaccien Aria, l'ensemble musical Anima de la Plaine Orientale ou encore la Lyre cortenaise. Bois, cuivres, percussions et contrebasse: pour son concert inaugural, il rassemble sur scène plus de 70 musiciens, adolescents et adultes, venus de toute la Corse pour interpréter un répertoire mêlant musiques de film ou génériques de séries, morceaux classiques incontournables ou succès de la variété. La totalité des recettes du concert sera reversée à l'association Inseme qui vient en aide aux personnes contraintes de se rendre sur le continent pour raison médicale.

Le 15 avril, 20h30. Théâtre municipal de Bastia.  0495202261 & [inseme.org](http://inseme.org)



## EXPOSITION

**Sebastian Lørscher, Nigeria**

Né à Paris en 1985, Sebastian Lørscher a grandi à Munich. Il a étudié la communication visuelle à l'École supérieure de Würzburg ainsi qu'aux Beaux-Arts de Berlin où désormais il vit et travaille comme illustrateur et auteur. Du moins lorsqu'il ne parcourt pas le monde avec son carnet de croquis. Car outre des bandes dessinées, des récits courts, il réalise également des reportages illustrés: avec quelques crayons et un carnet de croquis, entre dessins, textes et strips réalisés sur place et qui alimenteront livres, expositions et lectures publiques. Ses derniers projets l'ont conduit à Bangalore, dans le sud de l'Inde; à Haïti, dans les Caraïbes; en Autriche et au Nigeria. Invité de la dernière édition du Festival de la bande dessinée et de l'illustration de Bastia où il a présenté des extraits de ses carnets réalisés notamment à Haïti, il expose à présent en Balagne ses travaux concernant le Nigeria. Cette exposition s'inscrit dans le cadre de l'opération «*la BD allemande s'invite en Corse*», sur une proposition de l'association Emma Laboratoire culturel (EmmaLab) en coopération avec l'association Arte Libri et le centre culturel Una Volta et grâce au soutien du fonds citoyen franco-allemand. Ce projet se décline tout au long du premier semestre 2022, avec des ateliers de création en milieu scolaire et auprès de publics adultes, des expositions, des rencontres et des visites commentées, à Bastia et en Balagne.

Jusqu'au 22 avril. Casa Salvini, L'Île-Rousse.  0783515652 & [emmalab.fr](http://emmalab.fr)





# LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

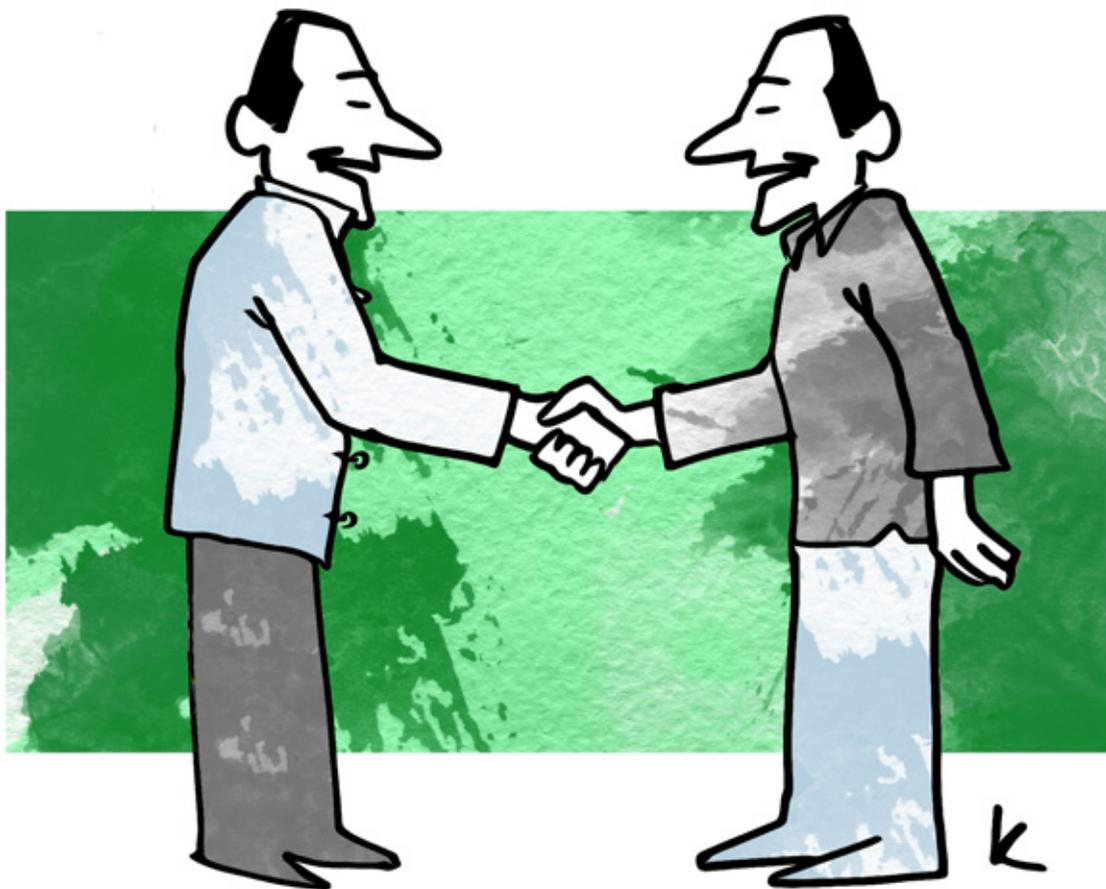
Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne / <https://bit.ly/3ot062F>

## LA CORSE FRANÇAISE: PRÉNOMS «FRANÇAIS» NOMS DE FAMILLE «TOSCANS»

ALEXANDRE ALESSANDRI

ALESSANDRO LISANDRI



### LES NOMS DES VAINQUEURS

«D'une manière générale, le système onomastique et la mode des noms vient du vainqueur sur le vaincu, de l'aristocratie vers la bourgeoisie puis le peuple, par contagion» (an1000.org, citation inspirée d'A. Dauzat). Sans exclure les éventuelles erreurs de transcription, les choix de traduction ou d'adaptation (plus ou moins volontaires ou conscients), les fluctuations (ortho)graphiques habituelles, sont dues au contact ou au conflit des langues dominantes dans les diverses périodes historiques successives, en interaction avec la langue locale

qui reste présente, en arrière-plan ou parfois sur le devant de la scène.

Ces considérations valent pour toutes les époques et tous les peuples. En Corse, les «prénoms» ont une forme «latine» [Martinus] au XIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle ils ont une forme toscane ou toscanisante [Martino] même si dans les documents officiels de l'époque on trouve certaines formes en - u qui ont échappé à la toscanisation: Teramu (au lieu de Erasmo ou Erasme) est encore vivant. On en déduit que dans la langue parlée, quelle que soit l'époque, ce sont les formes

À notre époque, les prénoms des Corses sont la plupart du temps français :

Angèle est 100 fois plus répandu que son correspondant corse Anghjula

locales qui règnent et résistent encore aujourd'hui, même si les formes hybrides (franco-corses: Etienucciu, Sgiambatti) sont courantes, acceptées bon gré mal gré ou même revendiquées par les individus concernés. Cependant, malgré un « retour aux sources » récent et [encore ?] minoritaire, c'est la forme française qui s'impose, y compris à l'oral. À notre époque, les prénoms des Corses sont la plupart du temps français: Angèle est 100 fois plus répandu que son correspondant corse Anghjula [4 inscriptions dans l'annuaire corse].

### UN PRÉNOM FRANÇAIS COMME INDICATEUR DE CORSITÉ

Les Corses, qui ont donc hérité d'un nom de famille italianisé, conservent souvent un prénom français même quand ils se déplacent en Italie ou y vivent assez longtemps pour être répertoriés dans l'annuaire italien. Les noms introuvables dans *l'elenco telefonico*, sont présumés d'origine insulaire. La présomption se transforme en quasi-certitude lorsqu'on constate que certains noms fréquents en Corse mais rares en Italie figurent dans les recensements officiels transalpins souvent associés à un prénom... français! En revanche, s'agissant d'un habitant de la Corse d'aujourd'hui, le prénom Pierre ou Kevin ne donne aucune indication sur l'origine de sa famille [corse, italienne, maghrébine...]. Il en va de même pour le nom de famille, par exemple ALBERTINI, issu d'un prénom devenu nom de famille [d'origine corse, italienne, française...]. C'est que les noms de famille corses résultent historiquement d'une « traduction » ou d'une adaptation au système toscan. Nous disons bien toscan et pas italien: contrairement à ce qui se passe en Italie où les noms de personne et de lieux reflètent souvent la langue locale (cf. les patronymes sardes en - u), en Corse la toscanisation graphique forcée est systématique, et a en général été conservée (« *ja-lousement* » selon l'expression de F. Ettori) par l'administration française: PIETRI [malgré la présence d'une diphtongue non conforme au système corse] l'emporte largement sur PETRI. En Italie c'est le contraire; les PETRI sont trois fois plus nombreux que les PIETRI (voir sur le site web cognomix.it).

### UNE ORTHOGRAPHE LOCALE POUR LES PATRONYMES AU PAYS BASQUE, MAIS PAS EN CORSE

Les noms de famille ont donc subi une adaptation aux langues écrites, un peu partout dans le monde. L'Académie de la langue basque [reconnue en tant qu'académie en Espagne depuis 1976, et « établissement reconnu d'utilité publique » en France depuis 1995] a publié une « nomenclature de noms basques » dont le but est « d'offrir à l'usager, qu'il s'agisse de l'Administration ou du simple citoyen, un guide fiable et sûr dans la mesure du possible afin d'adapter les noms basques à l'orthographe et aux usages du basque » [euskaltzaindia.eus]. En ce qui concerne le cadre français qui est celui de la Corse aujourd'hui, la situation est différente. La toponymie bilingue étant légale, la signalisation routière mentionne parfois le nom corse à côté du nom « officiel » calqué sur la graphie toscane généralement conservée par l'administration française [Poggio/Poghju]. En revanche il n'existe pas

de revendication ni de pratique de la corsisation des noms de familles, ce qui donne des graphies différentes pour les nombreux noms de famille corses qui sont en même temps des noms de lieux. On aura donc pour le toponyme Sudda-carò à côté de Sollacaro, mais seulement SOLLACARO pour le nom de famille. On notera ici que le « sens commun » semble considérer comme acquis que le traitement des toponymes doit être différent de celui des patronymes. Il arrive qu'on préconise une toponymie bilingue « italien et corse » tout en considérant la corsisation des patronymes comme inconcevable. Un participant italien à un forum corse s'exclame: « *changer les noms de famille? Les ALESSANDRI devraient s'appeler LISANDRI? Cela serait absurde* ». Ce genre de considérations montre que dans divers pays les citoyens sont assez peu conscients de la diversité de leur « patrimoine onomastique ». Il suffirait pourtant de consulter l'annuaire téléphonique italien attester le nom de famille LISANDRI, ou des prénoms comme Lisandro et Lisandra [Lisandru connaît en Corse un regain récent de popularité]. Là où l'Italie tolère la diversité, « l'italianisation » quasi systématique de l'onomastique corse [conservée avec plus ou moins de cohérence par l'administration française] exclut la plupart du temps toute trace de la langue locale. Notons par ailleurs que les actes anciens attestent LISANDRI [Ajaccio 1803] ainsi que de nombreux patronymes graphiquement conformes à la prononciation locale: BINADETTI [Evisa 1862] à côté de l'actuel BENEDETTI [pour d'autres attestations de noms corses sous leur forme traditionnelle locale, voir notre paragraphe « *Archéologie onomastique* », Chiorboli 2012: <https://bit.ly/3CYbc7C>, n°4].

### LE « MANQUE D'AUDACE » DES BRETONS (ET DES Corses?)

Beaucoup de régions, en France et ailleurs, présentent des situations semblables. On signale pour le regretter que les Bretons n'ont pas la même approche de la question identitaire qu'au Pays basque sud, où « *les communes ont massivement changé l'orthographe de leurs noms au sortir du franquisme. Est-ce si illogique que de vouloir passer d'une orthographe espagnole à l'orthographe normalisée moderne du basque? Les noms de famille basques ont connu le même processus, et aujourd'hui il est très rare de voir des noms de famille avec une orthographe espagnole... Les Basques, au sortir du franquisme, ont massivement fait le choix de basquiser leur toponymes et noms de famille. Ce choix était éminemment politique, et témoignait d'une volonté collective d'émancipation par rapport à la domination espagnole, qui avait pris une forme étouffante sous Franco. Nous, Bretons, sommes visiblement à mille lieues d'une telle audace...* »

L'histoire est la science des choses qui ne se répètent pas [P. Valéry]. Contrairement à ce qui s'est passé au Pays Basque, la Corse n'a pas subi de dictature [italienne] après la dernière guerre. La domination étrangère n'aurait [donc] pas été « étouffante » en Corse au point de susciter la même « *volonté collective d'émancipation* », d'autant qu'aujourd'hui la nouvelle puissance dominante ne parle pas la même langue que celle qui a présidé à la formation des noms de famille. ■

# POUR VIVRE HEUREUX,



Photo Thinkstock

*Les adeptes du « manger local » privilégient les fermes voisines et les artisans au détriment des grandes enseignes*

# VIVONS LOCAL!

***L'un des signes les plus évidents du développement d'un pays réside dans la prolifération de supermarchés sur son territoire et dans la multiplication de biens sur le marché.***

***Toutefois, de plus en plus d'individus, conscients de l'impact néfaste de ces grandes surfaces envahissantes sur l'environnement comme sur les entreprises de moindre taille, tentent d'endiguer le phénomène en limitant leur consommation aux produits locaux.***

## **UN IMPACT RÉDUIT SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les fruits et les légumes font sans nul doute partie des denrées alimentaires les plus problématiques en matière d'écologie. Des produits exotiques tels que les mangues, les litchis, les ananas ou les bananes plantains, que nous retrouvons systématiquement dans nos supermarchés, proviennent de pays lointains (Brésil, Colombie, Antilles, Chine...) et impliquent à ce titre de colossaux frais de transport. Ainsi, privilégier les productions locales permet de réduire considérablement la distance parcourue et de limiter les émissions de gaz à effet de serre, particulièrement importantes dans le cas des exportations par avion. Les fruits tropicaux n'ont, toutefois, pas l'apanage du désastre écologique. Les adeptes du local recommandent de consommer exclusivement des fruits de saison, afin d'éviter l'achat de fraises importées de l'autre bout du monde, de cerises malmenées par un long voyage ou de pommes gorgées de pesticides. Si ces fruits font le délice de vos papilles, il est conseillé d'attendre la période adéquate pour les acheter près de chez vous. En respectant ainsi le rythme saisonnier des cultures, vous renouerez avec Dame nature et ferez preuve de davantage de créativité dans votre cuisine. Par ailleurs, en misant sur le régional, vous obtiendrez des produits aux qualités gustatives incomparables : cueillis à maturité pour être immédiatement vendus, les aliments possèdent la texture et la saveur idéales pour une consommation immédiate.

De plus, il convient de noter que, contrairement à ce que beaucoup de consommateurs ont longtemps pu penser, les fruits et les légumes issus de l'agriculture locale sont souvent bien moins chers que ceux des étals de supermarché. Si ce type de commerce sait habilement entretenir une image d'accessibilité, il faut ajouter au prix de base du produit les frais liés à sa mise en rayon et la marge retenue par l'enseigne. En achetant directement à la source, sans passer par les intermédiaires propres à la grande distribution, vous bénéficierez de prix autrement avantageux et, de plus, offrirez une meilleure rémunération au producteur. Une formule gagnante pour tous les participants.

## **LA RECHERCHE D'AUTHENTICITÉ**

L'industrialisation galopante à laquelle nous assistons depuis ces dernières décennies a provoqué, chez de nombreux consommateurs, une certaine lassitude couplée à une envie de retour aux sources. Durant les années 1990 et 2000, l'industrie agro-alimentaire a dû faire face à de nombreuses polémiques aux conséquences parfois désastreuses : entre la maladie de la vache folle qui a provoqué un vaste vent de panique dans toute l'Europe, les risques sanitaires liés aux emballages en plastique ou les problèmes de traçabilité soulevés par l'affaire de la viande de cheval, de plus en plus d'individus font preuve de méfiance à l'égard d'un secteur qui peine à se montrer rassurant.

Le consommateur écoresponsable opte pour des alternatives, plus respectueuses de l'environnement et privilégiant les relations humaines. Plutôt que de passer par des structures impersonnelles, il se rend directement à la rencontre du producteur et peut ainsi se familiariser davantage avec les aliments, s'informer sur leurs origines et leurs conditions de production. Non seulement se nourrir de mets locaux nous permet d'en apprendre davantage sur ce qui se retrouve dans notre assiette et de dynamiser l'économie d'une région, mais cela renforce en plus les liens sociaux, indispensables à une société solidaire. ■

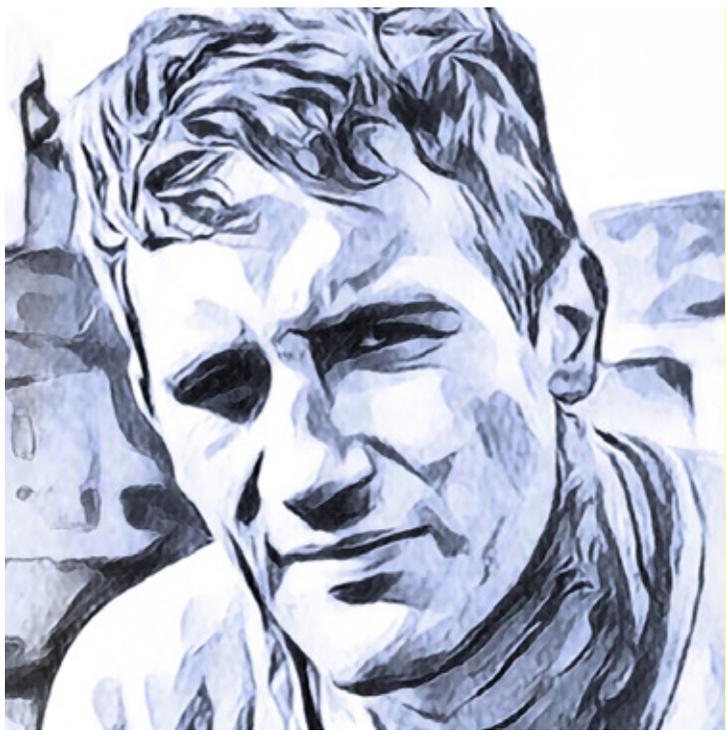
Sophie DIAZ

*Privilégier les productions locales permet de réduire considérablement la distance parcourue et de limiter les émissions de gaz à effet de serre, particulièrement importantes dans le cas des exportations par avion.*

# CARNETS DE BORD

## DEPARDIEU, LA MÉNAGÈRE ET LES RUES DE BOUTCHA

par Béatrice HOUCARD



**F**aut-il juger Gérard Depardieu à l'aune de la géopolitique ou à celle du spectacle ? Poser la question, c'est y répondre. Il y a bien longtemps que l'acteur s'est perdu dans des prises de position caricaturales et contradictoires. Avant l'élection présidentielle de 1988, il avait soutenu le « mouvement individuel, énervant et indépendant pour la réélection de François Mitterrand », faisant le 22 décembre 1987 la une du *Matin de Paris*, quotidien socialiste aujourd'hui disparu, avec ce titre : « Mitterrand ou jamais. »

Jacques Chirac lui avait remis la Légion d'honneur, puis l'acteur avait soutenu financièrement le Parti communiste en déroute avant d'en pincer pour Nicolas Sarkozy. On le vit, le 11 mars 2012, s'inviter dans son grand meeting de Villepinte et monter sur scène, où il n'était pas prévu, pour lancer : « *Je n'entends que du mal de cet homme qui ne fait que du bien!* » Plus tard, il dira qu'il était seulement passé pour « boire un coup ». Comme si on passait par hasard un dimanche matin à Villepinte !

Détenteur de trois passeports (français, russe et émirati), Depardieu a vanté les mérites de cette grande « démocratie » que serait la Russie avec son chef Vladimir Poutine. Programmé du 1<sup>er</sup> au 3 avril au Théâtre des Champs-Élysées à Paris pour un récital des chansons de Barbara, le rabelaisien « Gégé » a pourtant dû faire une mise au point en condamnant la guerre et en dénonçant les « folles dérives inacceptables » de la Russie. Preuve que l'affaire n'est pas jugée anecdotique à Moscou, un porte-parole du Kremlin a répondu : « *Depardieu ne comprend sans doute pas tout ce qui se passe, car il n'est pas totalement plongé dans l'actualité politique [...]. Si cela est nécessaire, nous sommes prêts à le lui raconter et à lui expliquer afin qu'il comprenne mieux.* » On comprend que, la prochaine fois, ils lui retireront ce passeport qu'il n'aurait pas dû prendre.

Depardieu a-t-il fait la mise au point de son propre chef, dans un élan de repentir ? Ou parce que le théâtre avait envisagé de tout annuler ? Ce qu'il a dit le premier soir sur scène semble plaider pour la seconde hypothèse : « *Il a fallu faire des excuses pour le théâtre parce qu'ils ne supportaient pas, alors j'ai fait une lettre.* » Avant de remplacer dans la chanson « *enfants de Göttingen* » par « *enfants de Marioupol* ».

Le troisième soir -j'étais dans la salle- il n'a fait aucune allusion au conflit ukrainien, et c'était bien ainsi. Car si le citoyen Depardieu dit souvent n'importe quoi, il reste l'artiste. Celui qu'on aime. Le fabuleux Cyrano qui ferait pleurer un régiment de hallebardiers ; le très drôle Campana de *La Chèvre*, avec Pierre Richard ; les deux « Bernard » de François Truffaut, celui du *Dernier métro* au côté de Catherine Deneuve et celui de *La femme d'à côté* avec Fanny Ardant. Récemment, il a incarné à l'écran, dirigé par Patrice Leconte, un Maigret tout en intériorité et en retenue.

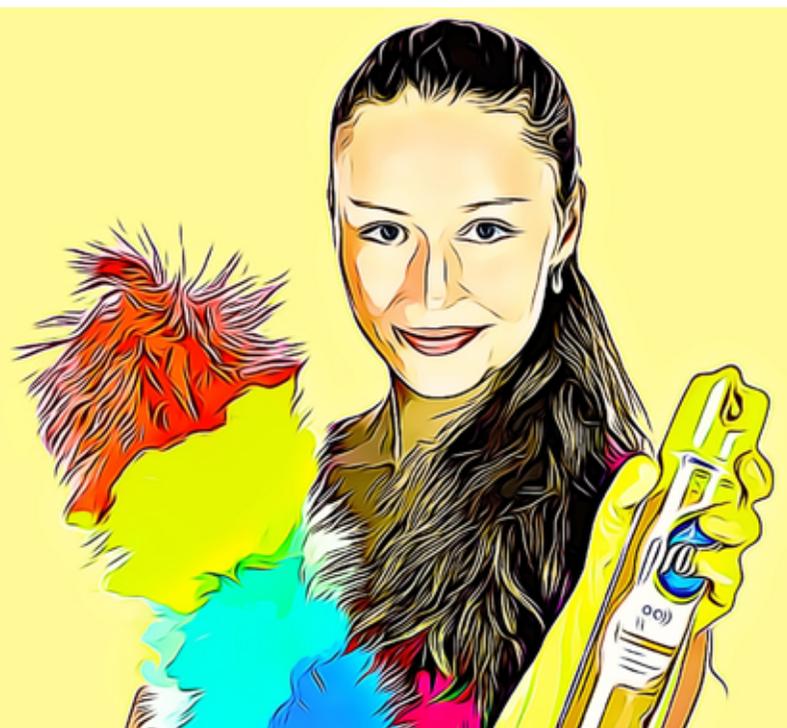
Sur scène, Gérard Depardieu a chanté des chansons de Barbara qui ressemblent si peu au personnage public qu'il s'est sculpté, fait d'outrances, de rires énormes, de bouffe, de vin, de provocation et de délires pro-poutiniens. Comme on dirait des poèmes, il a ciselé *Marienbad*, *Nantes*, *L'aigle noir* et *La petite cantate* d'une voix douce, avec un charme fou. Et la magie a opéré. Face à lui, un public de tous âges a acclamé Depardieu dans ses habits d'artiste, les seuls qu'il devrait revêtir.

### LA FÉE DU LOGIS

En 1923 eut lieu au Champ de Mars, à Paris, le premier « Salon des appareils ménagers », devenu trois ans plus tard le Salon des arts ménagers au Grand Palais puis au CNIT de La Défense, jusqu'en 1983. En 1955, le Salon accueillera 1,4 million de visiteurs.

Aux Archives nationales, à Pierrefitte-sur-Seine, on peut voir jusqu'au 16 juillet une exposition qui retrace ces dizaines d'années de progrès ménagers et technologiques et de changements alimentaires, d'où ont émergé le « motolaveur », la nappe en plastique, les robots à tout faire, le mixer et la « purée minute ».

À l'origine, il s'agissait de promouvoir une « politique des inventions ». À l'arrivée, c'est toute une histoire qui s'écrit et que l'exposition relate à merveille. En 1923, les femmes n'ont pas le droit de vote. Si elles ont pris par force la place des hommes en 14-18, l'après-guerre les a renvoyées à leur condition d'épouse, de mère de famille et de « ménagère », comme disait le général de Gaulle dans une apostrophe célèbre. De 1936 à 1939, le Salon organisait d'ailleurs un concours de « la meilleure ména-



Illustrations d'après photos DR.

gère de France », qui deviendra celui de la « Fée du logis ». Une expression à faire s'évanouir les militantes du MLF !

On peut voir à Pierrefitte un petit film de 1959 où l'on reconnaît la « speakerine » Catherine Langeais qui présente la parfaite ménagère (l'actrice Paulette Dubost), une femme pimpante, bien coiffée, habillée comme pour aller au théâtre, mais qui s'affaire au ménage et aux fourneaux. Le soir, quand son mari rentre du travail, le dîner est prêt, l'homme peut s'asseoir pour lire son journal en fumant sa pipe. « Papa fume la pipe », n'était-ce pas l'une des premières phrases que l'on apprenait à lire jadis au cours préparatoire ?

L'exposition rappelle quelques chiffres que l'on offre volontiers à ceux qui pensent que « c'était mieux avant » : au recensement de 1946, 30 % des logements en ville et 80 % en zone rurale n'avaient ni eau courante, ni électricité. En 1954, seulement 7 % des foyers étaient équipés d'un réfrigérateur, 8 % d'un lave-linge et 1 % de la télévision. Il faudra attendre 1983 pour que 80 % des foyers français possèdent les trois appareils, qui ne sont certes pas synonymes de bonheur, mais qui améliorent bien la vie quotidienne.

Au détour de la visite, qui offre affiches, photos, films, dessins humoristiques, on croise un hymne au plastique, de la cuvette à la maison entière, ou la « cuisine moulée en un seul bloc » qui préfigure la cuisine équipée. En 1959, le ministère de la Construction lui-même présente la maison du futur, avec salon pour s'asseoir, chambres plus spacieuses pour les enfants de cette fin de baby-boom et salle de bains accueillante.

Grâce aux Archives nationales, on a droit à un formidable voyage dans le temps, mêlant l'évolution technologique au rôle social de la femme. Il devrait faire s'ébahir les plus jeunes, à qui on ne le répètera jamais assez : la machine à laver a autant fait pour la libération de la femme que la loi Neuwirth autorisant la pilule contraceptive.

### UN PETIT MORCEAU DE TISSU BLANC

Que peut-on dire d'un carnage ? Rien. Même l'indignation semble trop faible devant les photos des rues de Boutcha, dans la banlieue de Kiev, en Ukraine. On parle de plusieurs dizaines de victimes, peut-être plusieurs centaines. Ici un homme torse

nu, le corps à moitié dans un égout. Là un cycliste à terre, dont les pieds semblent encore accrochés aux pédales. Une vieille femme sur le pas de sa porte. Un conducteur qui semblait descendre de voiture... Certains ont les mains attachées dans le dos, d'autres portent au poignet le petit morceau de tissu blanc qu'ils avaient fabriqué pour se protéger. On les entendrait presque crier : « Ne tirez pas ! » Ils ont tiré.

Ils ont tiré à Boutcha, mais aussi à Myla, Jytomyr, Mriia, ces noms qui s'ajoutent à d'autres dans l'histoire éternelle de l'horreur. Comment ne pas penser aux pendus de Tulle, aux martyrs d'Oradour-sur-Glane, au carnage de Katyn, aux exécutions du Bataclan ? Les circonstances changent, l'horreur est la même.

On croit toujours avoir vu le pire. Après la guerre de 14-18, il n'y avait rien de plus sauvage que les tranchées. Puis vinrent les camps de concentration. Et voilà que Boutcha nous ramène au XIV<sup>e</sup> siècle, quand Tamerlan faisait massacrer intégralement les habitants des villes qui lui opposaient une résistance. Le XIV<sup>e</sup> siècle !

Me revient en tête le texte de Paul Valéry en août 1919, avec le fameux « *Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles* ». Quand j'avais découvert ce livre, acheté chez un bouquiniste dans les années 1974-1975, alors que les guerres nous semblaient lointaines, j'avais été frappée par la suite du texte : « *Elam, Ninive, Babylone étaient de beaux noms vagues, et la ruine totale de ces mondes avait aussi peu de signification pour nous que leur existence même. Mais France, Angleterre, Russie... Ce seraient aussi de beaux noms [...] Et nous voyons maintenant que l'abîme de l'histoire est assez grand pour tout le monde. Nous sentons qu'une civilisation a la même fragilité qu'une vie. Les circonstances qui enverraient les œuvres de Keats et celles de Baudelaire rejoindre les œuvres de Ménandre ne sont plus du tout inconcevables : elles sont dans les journaux.* »

Ajoutons Proust, Beauvoir, Perec et Modiano à la liste, remplaçons « journaux » par « tablette » ou « smartphone », n'oublions pas qu'il y a l'arme nucléaire et allons voter dimanche avec quelques convictions, beaucoup de doutes et le cœur lourd. ■



**agir  
PLUS**

FAIRE DES ÉCONOMIES  
C'EST FACILE...  
ISOLEZ VOTRE TOIT !

## FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime économies d'énergie sur [corse.edf.fr/agirplus/](https://corse.edf.fr/agirplus/) et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



RETROUVEZ TOUTES  
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :  
[corse.edf.fr/agirplus/](https://corse.edf.fr/agirplus/)